

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017 • PARIS



ASSURANCE VIE & INGÉNIERIE PATRIMONIALE

Comment intégrer le contrat d'assurance vie dans sa stratégie patrimoniale et fiscale ?





Boris MASSOUTIER

Responsable de Conférences et Formations
Département Fiscalité et Gestion de Patrimoine
bmassoutier@efe.fr
@EfeFiscalité

L'assurance vie demeure cette année encore au cœur de l'actualité avec de nombreuses incertitudes sur les taux et les rendements et avec l'émergence de nouvelles offres de contenus. À ces **bouleversements majeurs, il convient d'ajouter les nouvelles contraintes de Sapin 2 et de Priip's qui vont peser sur la pratique des juristes et fiscalistes**. L'actualité jurisprudentielle 2017 a été marquée encore fois par une activité très dense de la Cour de cassation qui a permis de clarifier ou de condamner de nombreuses positions et pratiques mises en place depuis plusieurs années.

Toutefois, l'assurance vie dispose encore et toujours de **nombreux avantages patrimoniaux et fiscaux** qui en font l'outil indispensable de la gestion et de la transmission libre de son patrimoine à moindre coût.

Cette journée, organisée par EFE, est l'occasion unique d'échanger sur toute l'actualité et vos problématiques avec les plus grands experts en la matière **sous la présidence du Médiateur des assurances, Philippe Baillet, et de Marc Thomas-Marotel**.

POUR QUI ?

- Conseils en gestion de patrimoine
- Courtiers en assurance vie
- Notaires
- Avocats
- Fiscalistes
- Experts-comptables
- Ingénieurs patrimoniaux
- Juristes et fiscalistes des compagnies d'assurances et des banques
- Responsables de gestion de fortune et de clientèle privée des banques

POURQUOI ?

- Maîtriser **les évolutions jurisprudentielles, légales et européennes de l'assurance vie** qui impactent vos pratiques
- Identifiez les enjeux fiscaux et juridiques de l'assurance vie **dans les stratégies de transmission anticipée et dans la gestion des patrimoines nationaux et internationaux**
- Adopter les bons réflexes liés à **l'optimisation fiscale des contrats d'assurance vie**

COMMENT ?

- Cette journée est organisée sous forme **de tables rondes et d'exposés présentés par des spécialistes de l'assurance vie** et illustrés par des exemples pratiques avec l'étude de la dernière jurisprudence
- **Débat questions-réponses** à l'issue de chaque intervention
- Remise aux participants **des supports écrits des interventions et des textes de référence** au début de la conférence

LES ACQUIS :

- Appliquer **les dernières jurisprudences de l'année 2017**
- Maîtriser **le recours à l'assurance vie dans une stratégie d'ingénierie patrimoniale globale et optimisée**
- Gérer les contrats d'assurance vie dans un cadre international **en bénéficiant des avantages de la réglementation luxembourgeoise**

NEW

À découvrir également : **Le Tax Club by EFE, votre nouveau rendez-vous bimestriel**



- **2 heures** de conférence sur des sujets au cœur de l'actualité fiscale
- Un moment privilégié **d'échange et de partage** avec vos pairs et nos **meilleurs experts**
- Une **soirée cocktail** dans un cadre convivial

Retrouvez le Tax Club by EFE sur www.efe.fr

COMMENT ALLIER PROTECTION ET OPTIMISATION ?

JOURNÉE ANIMÉE PAR

Philippe BAILLOT - Médiateur de l'Assurance - Professeur associé - **UNIVERSITÉ ASSAS- PARIS 2**

& **Marc THOMAS-MAROTEL** - Responsable de l'Expertise Patrimoniale et Financière - **NATIXIS ASSURANCES**

8h45 Accueil des participants

9h00

Tour d'horizon et commentaires de l'actualité juridique et jurisprudentielle de l'assurance vie

- Quelles conséquences de la réforme du droit des contrats sur le droit de l'assurance vie ?
- Quelles incidences d'un nantissement d'un contrat d'assurance sur le cours de la prescription ? Le nantissement emporte-t-il acte de dépossession pouvant valoir reconnaissance de la créance garantie ?
Cass. 1^o civ. 11 mai 2017 B. c/ Sté Banque privée européenne
- Quelles obligations de mise en garde pour le conseiller en gestion de patrimoine et des PSI ? *Cass. com. 18 janv. 2017, n^o 15-19.913, B. c/ SARL Acti finance*
- Dans quels cas le banquier est-il débiteur d'une obligation de conseil ?
- Saisissabilité d'un contrat d'assurance vie
- La créance figurant sur un contrat d'assurance sur la vie peut-elle faire l'objet d'une saisie pénale ?
Cass. crim. 20 avr. 2017, n^o 16-82.842
- Qu'en est-il, en faveur, de la part de l'administration fiscale ?
TGI Paris JEX 8 mars 2017, n^o 16/84087
- Quels éclaircissements de l'article 787 B attendre de la part de la QPC du 4 juillet 2017 ?
- Quelles limites à l'exercice du droit de renonciation par le souscripteur ?
Cass. 2^o civ. 8 déc. 2016, n^o 15-26.086 & Cass. 2^o civ. 17 nov. 2016, n^o 15-20.958, Cass. 2^o civ. 27 avr. 2017, n^o 17-40.027, B. c/ SA Generali Vie

Philippe BAILLOT

Luc MAYAUX

Professeur

UNIVERSITÉ LYON III

10h30 Café - Networking

10h45

Priip's et Sapin 2 : l'attractivité de l'assurance vie mise à l'épreuve ?

- Comment la réglementation Priip's impacte-t-elle l'assurance vie au 1^{er} janvier 2018 ?
 - Comment réussir à élaborer ses KID ?
 - Comment intégrer Priip's dans son offre commerciale ?
- Quelles sont les conséquences concrètes de Sapin 2 pour les acteurs de l'assurance vie ?

- Haut Conseil de Stabilité Financière et article 49 : prévoir le pire ou une réelle menace ?
- Que retenir des mécanismes des « gates » dans le contrat d'assurance vie ?
- Quels impacts de l'article 49 de la loi sur les assureurs étrangers ?

Philippe BAILLOT

Sonia FENDLER

Membre du Comex Generali France en charge de la clientèle patrimoniale et opérations
Présidente

GENERALI LUXEMBOURG

12h00

Clauses bénéficiaires et protection du conjoint survivant : comment l'assurance vie est-elle un outil de protection des vivants ?

- Comment rédiger ses clauses bénéficiaires ?
 - Comment s'en assurer le bénéfice effectif ?
 - Quel rôle de l'assureur, du notaire et du conseil ?
- Quel rôle donner à l'assurance vie pour améliorer la protection du conjoint survivant ?
 - Quelles précautions prendre à la souscription ? La cosouscription est-elle la solution idéale ?
 - Que changer sur les contrats existants ?
 - Quels choix opérer au dénouement ?
 - Quels pièges et dangers éviter ? Comment faire en cas de divorce ?

Sophie GONSARD

Notaire associé

SELARL « Frank THIERY, Guillaume LIGET et Sophie GONSARD, notaires associés »
Réseau notarial ALTHEMIS

13h00 Déjeuner

14h15

Quels sont les solutions et les avantages offerts par l'assurance vie dans la gestion de patrimoine ?

- Pourquoi le contrat d'assurance vie est-il intéressant dans une stratégie de plafonnement ISF ?
- Quel sera l'impact du passage à l'IFI pour les contrats d'assurance vie ?
- Quels traitements civil et fiscal de la valeur de rachat du contrat non dénoué ?

- Quelles logiques de transmission anticipée mettre en place ?
- Comment modérer le contenu de son contrat d'assurance vie ?

Aurélien ALLAMIGEON

Directrice de l'ingénierie patrimoniale
BANQUE PRIVÉE 1818

15h00 Café - Networking

15h15

Assurance vie et extranéité : quelle gestion des risques dans un contexte international ?

- Déterminer la loi applicable au contrat (droit applicable à la souscription, au rachat et au dénouement)
- Pourquoi est-il intéressant de souscrire des contrats d'assurance vie en libre prestation de services ?
- La financiarisation de l'assurance vie : versement sous forme de titres, éligibilité des actifs, sorties en titres (rachat, décès)
- Quels impacts sur la fiscalité de l'assuré résident français ?
- Comment traiter lors du décès de l'assuré les contrats d'assurance vie conclus à l'étranger ?

Marc THOMAS-MAROTEL

Responsable de l'ingénierie patrimoniale
NATIXIS ASSURANCES

16h00

Quels sont les intérêts des contrats d'assurance vie luxembourgeois ?

- Quels vont être les services offerts par la législation luxembourgeoise ?
 - Quelles sécurités juridiques et financières mises en place ?
 - Comment aborder les frottements déclaratifs entre la France et le Luxembourg ?
- Quelles sont les règles de la gestion financière luxembourgeoise ?
 - Qu'est-il possible d'intégrer dans son contrat d'assurance vie ?
 - Quelles vont être les règles juridiques et fiscales de l'apport de titres ?
- Quelles conséquences de la loi Sapin 2 sur les contrats d'assurance vie luxembourgeois ?
- Comment constituer sa stratégie d'optimisation fiscale avec des contrats luxembourgeois ?

Alexandre ENEE

Responsable de Partenariats

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSURANCES ET CONSEILS

17h30 Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

995€

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75 - SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe



Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation **“Assurance vie & ingénierie patrimoniale”** du vendredi 15 décembre 2017 (code 13784)

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET []

Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires : _____

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

13784 WEB



Fédération de la Formation Professionnelle

Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilitée à délivrer une Attestation Descriptive de Formation



Agissez pour le recyclage des papiers avec EFE et Ecofolio.



10-32-2016